

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20221212-013

du 12 décembre 2022

n°013

page 1/2

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

membres en exercice : 26

PRESENTS (20) : M.ABELIN, M.PICHON, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, Mme BOURAT, M.JUGE, M.CHAINÉ, Mme LAVRARD, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.AURIAULT, M.MEUNIER, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, Mme BRAUD

POUVOIRS (4) : Mme DE COURREGES donne pouvoir à M.MATTARD
M.TARTARIN donne pouvoir à Mme LANDREAU
M.BOISSON donne pouvoir à M.ABELIN
M.PREHER donne pouvoir à Mme AZIHARI

EXCUSES (2) : Mme GODET, M.CIBERT

Nom du secrétaire de séance : Dominique CHAINÉ

RAPPORTEUR : Monsieur Hubert PREHER

OBJET : Subvention Soutien aux projets "Initiatives jeunes"

Grand Châtellerault soutient les jeunes, à travers le dispositif "initiatives jeunes" dans la réalisation de leur projet, culturel, social, de prévention ou dans la mise en place de manifestations. Cette aide consiste en l'attribution d'une aide financière versée aux jeunes ou à une association support du projet et / ou d'une aide technique en soutien à un premier projet, d'initiative individuelle ou collective en autonomie ou d'initiative collective en association, et se concrétise par l'attribution d'une bourse.

Chaque projet retenu devra faire l'objet d'une restitution par le biais d'un support audio, vidéo, photo ou autre à visée pédagogique, à destination du public mais aussi de toute structure définie initialement dans le projet ou qui en exprime le souhait : écoles, collèges, lycées, points « jeunes », maisons de quartier dans le territoire de Grand Châtellerault.

Un lycéen de BERTHELOT, Victor MAISONNEUVE, souhaite réaliser son rêve en devenant journaliste. Portant un projet de webradio, il souhaite créer des émissions sur Internet, favorisant la prise de parole des jeunes du territoire.

Travaillant avec le Centre Social des Minimes, il souhaite intégrer à son projet des associations locales, des jeunes, des élus pour parler de plusieurs thématiques telles que l'engagement des jeunes, l'orientation, la culture ou la mobilité internationale.

Ainsi, il demande un soutien financier qui lui permettra d'acheter le matériel nécessaire indispensable à la réalisation d'une webradio.

Ce jeune homme réalisera son projet avec un budget global de 1398,83€. Il sollicite, par l'intermédiaire de la bourse initiative jeunes, une subvention à hauteur de 600€.

* * * * *

VU l'arrêté n°2022-SPC-39 du 05-04-2022 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAUD

Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20221212-013

du 12 décembre 2022

n°013

page 2/2

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 novembre 2021 déclarant d'intérêt communautaire « le 4 »,

VU la délibération n°3 du 22 juillet 2020 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire

VU la délibération n°21 du bureau du 14 septembre 2015 relative au nouveau règlement du dispositif « initiatives-jeunes »,

CONSIDERANT l'intérêt local du dispositif « Initiatives Jeunes » et des projets de jeunes Châtelleraudais,

CONSIDERANT qu'il est opportun de soutenir les jeunes dans leurs projets dans le cadre de ce dispositif,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission du 9 novembre 2022 relative au projet porté par Monsieur Victor MAISONNEUVE,

Le bureau, ayant délibéré, décide d'attribuer à Monsieur Victor MAISONNEUVE la somme de 516€

Le montant de la dépense sera imputé sur la ligne budgétaire 338 / 65131 / 5370 / C03M02A01

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr